

Objet : Siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune – Stabilisation du plan de financement

- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-06-10 en date du 10 juin 2015 ayant pour objet le lancement de la procédure du marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune,
- Vu la délibération du Comité Syndical n°2016-04-01 en date du 25 mai 2016 ayant pour objet la poursuite du projet de réalisation du siège du Parc et la recherche de financement,

La Présidente expose :

Le permis de construire de l'opération concernant les travaux de réalisation et d'équipement des locaux du siège du Parc et d'aménagement des alentours, a été déposé en juillet 2016.

La Présidente propose de préciser le plan de financement de cette opération et de déposer une demande de financement auprès de l'ensemble des partenaires :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de réalisation, d'aménagement et d'équipement	1 362 660 €	POIA - FEDER	150 000 €
- Mission d'assistance technique à maître d'ouvrage - Missions réglementaires : contrôleur technique, coordonnateur SPS - Etudes de sol (mission G4) - Equipements divers	87 340 €	Conseil régional Auvergne – Rhône Alpes	450 000 €
		Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	300 000 €
		Conseil Département 26	100 000 €
		Conseil Départemental 05	50 000 €
		Autofinancement - SMBP	400 000 €
Montant total de la phase travaux	1 450 000 €	Montant total de la phase travaux	1 450 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement prévisionnel proposé
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ